

DEMANDE DE CRÉNEAUX ANNUELS 2023/24

À adresser à ma1.vieassociative@mairie-lyon.fr au plus tard le 23/08/2023

- 1- Enregistrer le fichier
- 2- Remplir l'ensemble du document
- 3- Remplir les cases comportant le symbole * est obligatoire

*Association			
Dénomination complète :			
*N° SIRET:		*n° WALDEC / RNA déclaration en préfecture	
Date de la dernière déclaration en préfecture		Statuts déjà fournis à la Mairie du 1er	
*Adresse complète du siège: (cette adresse déclarée en préfecture, sera systématiquement utilisée pour les envois de courriers)		Portable	
*Adresse mail :		Site internet	
*activités pratiquées :		Public visé	
* Fédération d'affiliation :		*Nombre d'adhérents n-1 :	
* Représentant.e légal (président.e.):			
*NOM		Prénom:	
Numéro de téléphone fixe :		*Portable :	
*Adresse mail :			
*Correspondant planification si différent du représentant.e légal:			
*NOM		Prénom:	
Numéro de téléphone fixe :		*Portable :	
*Adresse mail :			
Pièces à joindre au dossier			
<ul style="list-style-type: none"> o Statuts de l'association o Récépissé de la Préfecture o Composition du bureau o Demande de créneaux o Projet associatif o Compte-rendu de la dernière AG avec le rapport d'activité et le bilan financier o Attestation d'assurance 			
Description des salles pouvant être mise à disposition (ensemble immobilier de 5ème catégorie de type L)			
<p>Salles plurielles du haut A et B</p> <ul style="list-style-type: none"> o Entrée Place Morel o Horaires d'utilisation du lundi au samedi de 8 h à 23 h o Capacité : 78 m² (salle principale) + 45 m² (salle annexe) o Équipements : tables et chaises pour 50 personnes + cuisine (à partir de l'automne 2023) ; sonorisation o Visite de sécurité obligatoire 			
<p>Salle plurielle du bas C</p> <ul style="list-style-type: none"> o Entrée par la cour du Collège Truffaut - accès à la cour Truffaut sur demande o Horaires d'utilisation du lundi au vendredi de 8 h à 23 h o Capacité : 54 m² o Équipements : tables et chaises pour 30 personnes o Visite de sécurité obligatoire 			

Présentation de votre projet associatif précisant les activités proposées et le public visé.

La commission d'attribution portera une attention particulière sur la mixité des publics accueillis, l'ouverture au public en situation de handicap, l'intergénéralité et l'inclusion sociale des publics éloignés. Votre projet devra également :

1°) décrire les actions menées pour prévenir et lutter contre les discriminations

2°) les pratiques éco-responsables dans l'organisation de votre activité et plus particulièrement la sobriété énergétique

Si la Mairie retient votre candidature, vous devrez alors vous engager à respecter les règles en vigueur dans nos salles municipales en signant une convention, notamment:

- > à respecter la destination des locaux,
- > à se conformer aux différents réglages effectués par les services techniques sur le chauffage et /ou la température de l'eau sanitaire,
- > à ne pas procéder à des modifications de ces réglages pour quelques raisons que ce soit,
- > à vérifier avant de quitter les lieux : la fermeture des robinets, l'absence de fuite, la coupure de l'éclairage, la fermeture des fenêtres et des portes,
- > à participer de façon hebdomadaire à l'entretien des locaux mis à disposition en effectuant au minimum le balayage et le lavage des sols utilisés avec les équipements et produits mis à disposition
- > à signaler au numéro et au mail affichés tous les problèmes techniques ou de dégradations constatés sur les locaux

Selon la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, la Mairie sera aussi dans l'obligation de vous faire signer le contrat d'engagement républicain.